

2BR CORPORATE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 70 000 euros
Siège social : 16 RUE ANDRE MARIE AMPERE
PARC D'ACTIVITES LA VERDIERE I 13880 VELAUX
523 041 663 R.C.S. SALON DE PROVENCE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 24 février,
A 10 heures,

Les associés de la Société 2BR CORPORATE, société à responsabilité limitée au capital de 70 000 euros, divisé en 100 parts de 700 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 16 RUE ANDRE MARIE AMPERE PARC D'ACTIVITES LA VERDIERE I 13880 VELAUX, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Beatrice AVEROUS, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- Monsieur Bertrand RIVEAUX, titulaire de 99 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand RIVEAUX, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,



- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 16 RUE ANDRE MARIE AMPERE PARC D'ACTIVITES LA VERDIERE I, 13880, VELAUX au 24 Résidence la Molière 3750 Route de Galice 13090 AIX EN PROVENCE, et ce à compter du 24/02/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 24 Résidence la Molière 3750 Route de Galice 13090 AIX EN PROVENCE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BM

TROISIEME RÉOLUTION


L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Bertrand RIVEAUX
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BRIVEAUX', written over a horizontal line.

